

➡ Un article tiré de:

LA REVUE ANNUELLE DE L'AAPQ ÉDITION *no*9

PAYSAGES



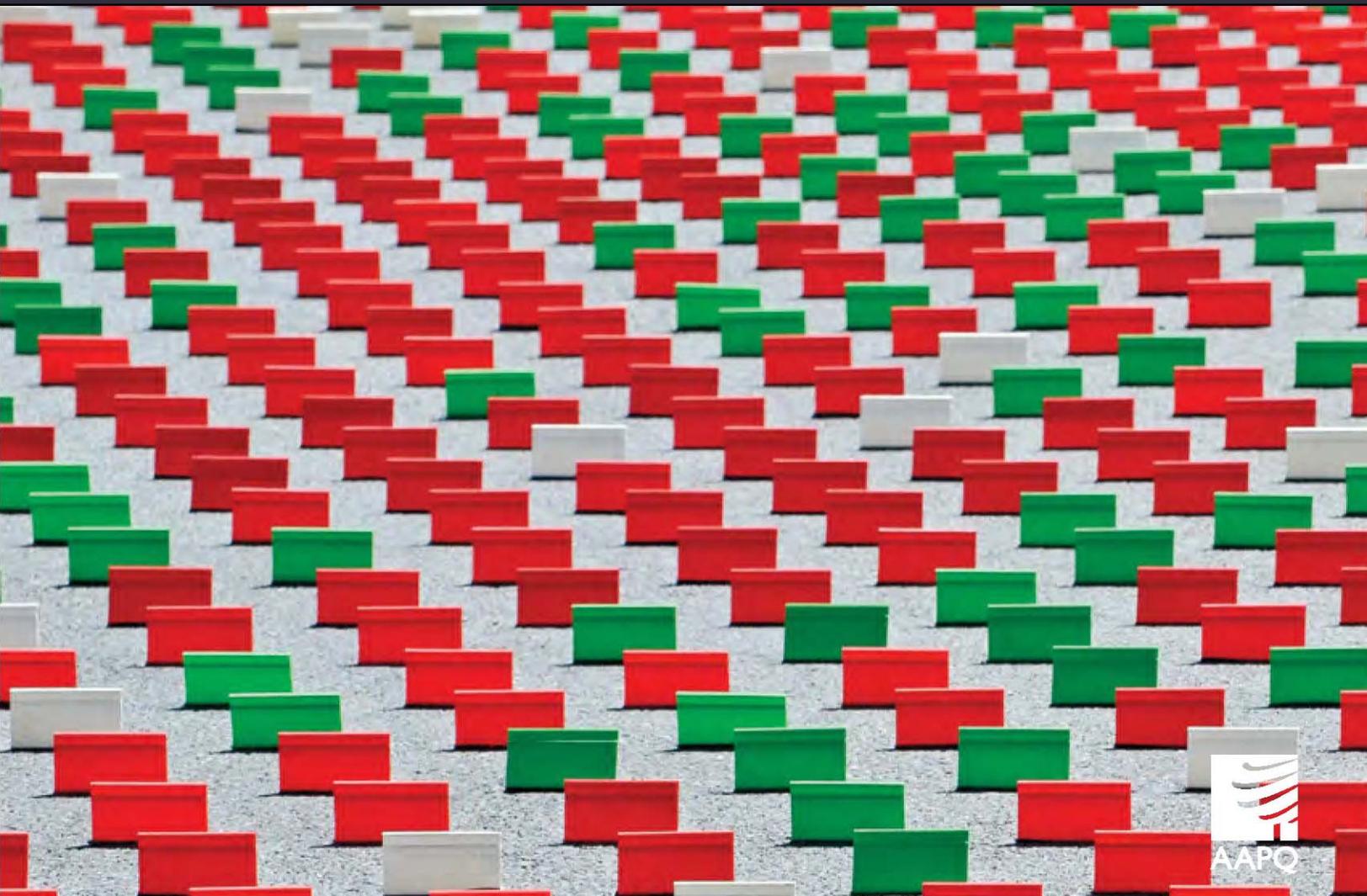
2014

Paysage et tourisme – Signature et mémoire du lieu

LA CHARTE DES PAYSAGES DE LA GASPESIE

Un outil de mobilisation... pour une action concertée

par Marie-Josée Fortin, Vincent Landry et Aurélien Bisson





Marie-José Fortin est professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski (UQAR).



Vincent Landry est agent de développement et de concertation à la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine CRÉ-GÎM.



Aurélien Bisson est consultant et chargé de projet pour la CRÉ-GÎM.

LA CHARTE DES PAYSAGES DE LA GASPÉSIE :

un outil de mobilisation pour une action concertée

LE TOURISME AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

En Gaspésie, comme dans plusieurs régions du Québec, le tourisme est un secteur névralgique du développement économique. Deuxième secteur d'importance en matière d'emplois avec ses quelque 1051 entreprises qui génèrent plus de 7338 emplois, le secteur jouit par ailleurs d'une position privilégiée grâce à sa stratégie ACCORD en récréotourisme récemment renouvelée. Au cours des dernières années, les deux régions touristiques de la Gaspésie (2010) et des Îles-de-la-Madeleine (2006) se sont dotées de politiques-cadres en tourisme durable afin de définir une vision porteuse d'avenir et d'encadrer le développement du secteur. À cet effet, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine fait figure de précurseur au Québec.

Afin de poursuivre dans la mise en œuvre de cette politique, les Gaspésiens ont choisi de doter la région d'une charte des paysages, en prenant soin de positionner l'acteur local au cœur de la démarche, et ce, conformément à l'esprit des nouvelles approches valorisées en la matière, par la Convention européenne du paysage notamment. Cette charte a été rendue publique en mai 2013 par la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ-GÎM) et ses partenaires¹. La réalisation et la mise en œuvre d'une démarche d'une telle envergure posent cependant

tout un défi, notamment en termes de responsabilité quant à la préservation et la mise en valeur des paysages. Les grandes étapes de la démarche sont résumées dans cet article, après quoi on dégagera quelques ingrédients apparaissant essentiels pour mener à bien un tel exercice de concertation régionale. L'article se conclut sur le rôle central que peuvent assumer certains responsables tels que les architectes paysagistes dans la réalisation de projets paysagers.

UNE CHARTE : UNE APPROCHE POLITIQUE DU PAYSAGE

Rappelons d'abord que la Charte des paysages est une initiative venue de France, dans les années 1990, où elle a été mise en pratique dans plusieurs parcs naturels régionaux. Au Québec, les efforts sont encore timides à ce jour, même si cette démarche a été promue, dès 2002, par le Conseil du paysage québécois².

Comment expliquer cette faible appropriation? La réponse tient en partie à la nature exigeante de l'exercice qui mène à la charte: plus qu'un bout de papier, la charte est d'abord le fruit d'une réflexion collective qui conduit à générer une vision de l'avenir du territoire et des grands principes qui doivent guider son évolution. Or, pour statuer sur de telles orientations, et surtout pour s'assurer qu'elles soient appliquées dans les décisions des uns et des autres, il importe que l'exercice rassemble le plus largement possible, quitte à mener des débats parfois houleux. En d'autres termes, ce



01

type de démarche mise sur une interprétation politique du paysage, c'est-à-dire conçu comme une forme d'appropriation du territoire. En cela, le paysage n'est pas neutre mais construit, concrètement et symboliquement, par ceux qui le regardent et l'habitent. Il n'y a donc pas une seule façon de percevoir et évaluer les paysages gaspésiens, mais autant de visions qu'il y a d'acteurs impliqués, d'où l'importance d'établir des bases communes de dialogue et de tenter de dégager des consensus régionaux forts. Vouloir agir sur eux signifie donc forcément reconnaître la diversité des options et discuter, parfois vivement, pour éventuellement choisir collectivement des options et des pistes d'interventions à prioriser. Enfin, comme la charte est un engagement volontaire, il faut aussi y croire!

LA DÉMARCHE : MISER SUR LE PROCESSUS AUTANT QUE SUR LE RÉSULTAT

Soulignons d'abord que des efforts ont déjà été investis, en Gaspésie, en matière de paysage depuis plusieurs années. La démarche de charte prolonge et puise donc à ces expériences. Elle a été menée en huit grandes étapes³.

Les participants cherchent ainsi à faire valoir l'idée selon laquelle le paysage est un pilier de développement plutôt qu'une entrave, et qu'en ce sens, il importe d'y travailler dans une optique de développement durable.

CONSEILS TIRÉS D'EXPÉRIENCES

S'il est impensable de reproduire à l'identique une démarche de mobilisation, car elle doit forcément être adaptée à son contexte, il est tout de même possible d'identifier quelques grandes conditions de réussite, inspirées d'autres expériences menées en paysage⁴.

1. Établir un dialogue ouvert fondé sur une écoute active et respectueuse: donner la parole aux participants en ne tentant pas d'imposer ses propres visions de spécialiste, tout en respectant les intérêts divergents.

2. Assurer un engagement politique et institutionnel: relier la démarche à une (ou plusieurs) organisation qui permet d'intégrer des personnes responsables qui partagent ces préoccupations, les portent dans leurs organisations et agissent comme des relais lors de prises de décision. Cette précaution peut également permettre d'assurer une continuité à la démarche au-delà des individus qui sont souvent en transition.

3. Expliciter les liens entre expression citoyenne et décision. Assurer aux citoyens l'opportunité de s'exprimer et de s'impliquer dans le développement de leur milieu tout en énonçant clairement les règles du jeu. L'exercice se déroule en plusieurs étapes, dans plusieurs arènes et cherche à articuler plusieurs types de savoirs: citoyens, experts, institution-

nels. Il importe donc de bien situer où et par qui se font les arbitrages.

4. Distinguer débat et consensus. Tenter d'éviter la recherche de consensus unanime. Inciter plutôt à reconnaître que la critique et le débat font intrinsèquement partie de ce type d'exercice et peuvent même ouvrir de nouvelles pistes. Mais pour cela, il importe de bâtir un véritable dialogue, respectueux des différents points de vue.

5. Respecter le temps d'appropriation. Plus les participants à la démarche sont variés et nombreux, plus il devient important de bien structurer les temps de la démarche et de cibler des objectifs réalistes. L'appropriation du processus devient un enjeu et exige du temps, quitte à ajuster des échéanciers. →





02

LA CHARTE, LE DÉBUT DE L'AVENTURE COLLECTIVE

L'adoption officielle de la charte, en mai 2013, marque un moment charnière dans la démarche, mais elle ne constitue qu'une première étape de ce processus qui se poursuivra sur des années. Le passage à l'acte, à travers la mise en œuvre des chantiers et des initiatives concrètes, sera amorcé dans les prochains mois. Tout en animant des comités de travail sur des initiatives ciblées et concrètes, il importera de maintenir le dialogue et la vision qui émerge dans cette « communauté » du paysage gaspésien. Ce type de démarche rejoint des pratiques de planification axées sur la délibération et la concertation, encore peu investies par les architectes paysagistes. Elle pose aussi des défis majeurs, entre autres en obligeant à passer du statut d'expert du paysage, habituellement bien valorisé dans les formations académiques, à celui de médiateur du paysage, qui se développe au fil des années de pratiques. Un tel rôle, a priori plus discret, est pourtant essentiel dans la structuration de telles dynamiques participatives. Un rôle de cette nature pleinement assumé peut par ailleurs faire la différence entre réussir à mobiliser ou non les acteurs autour d'un projet de paysage. Nous faisons le pari qu'au-delà des redéfinitions de rôles et de compétences, il y a un bel avenir sous cet horizon pour qui saura tendre l'oreille... P

¹ Disponible au : www.espacetourismedurable.com

² www.paysage.qc.ca

³ La démarche est exposée de façon détaillée dans un rapport rédigé par Aurélien Bisson et accessible en ligne : www.espacetourismedurable.com

⁴ Ces expériences tenues en France et au Québec seront exposées dans un ouvrage à paraître (sous la direction de Lelli, Fortin, Paradis et Béringuier).

01. © Vincent Landry

02. © Jérôme Landry